



Commune de
l'Ariana
المدينة



CONVENTION DE PARTENARIAT

entre

La Municipalité de l'Ariana représentée par son Président, Monsieur FADHEL MOUSSA,

et

L'Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire de Sidi Thabet (ENMV), représentée par son Directeur Général, Professeur ABDELFETHEH ETTRIQI

Il a été convenu et arrêté ce que suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention est mise en place :

- Pour faire diminuer la population de chiens errants (chiens sans propriétaire) par stérilisation chirurgicale (ovariectomie ou castration) au sein de la Direction de l'Hygiène et la Protection de l'Environnement, Municipalité de l'Ariana,

- Approfondir les connaissances des étudiants et des stagiaires internes en médecine vétérinaire aux techniques chirurgicales sous l'encadrement d'un professeur de chirurgie de l'ENMV.

ARTICLE 2 : PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE

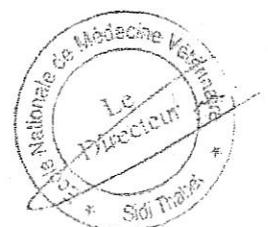
Ce programme comprend :

- Réalisation de la stérilisation des chiens capturés et présentés par la Direction de l'Hygiène et la Protection de l'Environnement uniquement.
- Euthanasie des chiens en très mauvais état général
- Identification de l'animal stérilisé par une boucle auriculaire et numérotée ou par tout autre moyen le permettant.
- Vaccination contre la rage
- Vermifugation

Les chiens stérilisés, vaccinés, vermifugés et identifiés seront reconduits et relâchés, par les agents de la Municipalité, dans les lieux de leur capture (ou à défaut dans d'autres lieux).

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES DEUX PARTIES

Chacune des 2 parties de la convention s'engage comme suit :



• **L'Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire à :**

- Mettre à la disposition de la Municipalité de l'Ariana, un nombre de stagiaires internes (au minimum deux) et d'étudiants bénévoles (en dehors des périodes de stage des internes) préalablement vaccinés contre le virus de la rage.

- Prendre en charge l'assurance des étudiants et des internes.

Ces étudiants et internes :

- Pratiqueront l'examen et la sélection des chiens à stériliser suivant l'âge et l'état général de l'animal,
- Procéderont à la stérilisation, la vaccination contre la rage, l'identification des animaux et la vermifugation des chiens tous sexes confondus quelque soit le nombre capturé dans le périmètre communal et ceci sous le contrôle pédagogique et technique d'un Professeur de Chirurgie de l'ENMV en l'occurrence Professeur BEN CHEHIDA NOUREDDINE (qui a été contacté par la municipalité de l'Ariana et a accepté d'assurer cet encadrement bénévolement).

• **La Municipalité de l'Ariana à :**

- Placer ce programme est sous le contrôle administratif de la Direction de l'Hygiène et la Protection de l'Environnement de la Municipalité de l'Ariana et le contrôle technique du Médecin Vétérinaire Conventionné de la Municipalité de l'Ariana,
- Déterminer les lieux de capture et de relâche des chiens
- Mettre à disposition un véhicule pour transporter les chiens capturés avec une cage fixe
- Mettre à disposition le matériel de capture adapté
- Mettre à disposition des cages de transport
- Mettre à disposition une salle de chirurgie équipée d'une table d'opération, une source d'eau et de lumière, un four de stérilisation et un réfrigérateur
- Appliquer un programme de mise en œuvre en utilisant son propre matériel de chirurgie et en fournissant l'antibiotique et le moyen d'identification en quantité suffisante
- Mettre à disposition un chenil pour la période post opératoire
- Veiller au respect des clauses de ce contrat et au bon déroulement des opérations de stérilisation

ARTICLE 5 : DUREE DE LA VALIDITE DE LA CONVENTION

La présente convention est valable un an à partir de la date de la signature, renouvelable par tacite reconduction.

En cas de non respect par l'étudiant ou l'interne de l'Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire d'un ou des articles cités précédemment, le Directeur de l'Hygiène et de la Protection de l'Environnement avise le directeur de l'ENMV et peut proposer son remplacement

La décision de résiliation de la présente convention revient à l'une des deux parties, de plein droit, 15 jours après mise en demeure.

Lu et Approuvé

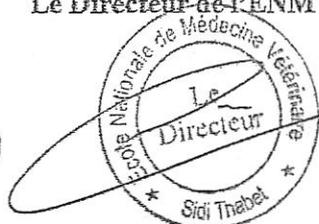
Le Président de la Municipalité de l'Ariana

Le Directeur de l'ENMV



[Signature]
Le Maire de la ville
de l'Ariana
M.L. Fadhel Moussa

2 - AOUT 2019



Le Président de l'Institution
de la Recherche et l'Enseignement Supérieur Agricoles

